



Separation couple pacs / conséquence sur bail locatif

Par **bambynette**, le **27/08/2008** à **16:12**

Bonjour,
Mon concubin et moi avons décidé de nous séparer et de faire annuler notre PACS.
Nous avons d'un commun accord décidé que je resterai dans le logement que nous louons, avec notre fille.
J'ai contacté l'agence immobilière qui s'occupe de notre appartement afin de prévenir de notre séparation.
L'employée m'a alors répondu qu'il fallait que nous donnions congé par courrier recommandé, puis qu'il faudrait remonter un dossier de location à mon nom uniquement. Elle m'a en outre annoncé que cela me coûterait 500 euros et qu'il n'était pas garanti que le propriétaire accepte de poursuivre la location.
Est-ce légal? Comment m'y prendre pour être sûre de conserver la location de cet appartement?

Par **Tisuisse**, le **27/08/2008** à **18:11**

Il suffit, non de faire un nouveau dossier, mais un avenant au bail existant. Pour cela, il vous faut l'accord du propriétaire, donc négociez avec l'agence. Dans la pire des hypothèses, vous ne faites rien et votre bail suit son cours au nom de vous 2.